

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 19 août 2015)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

- projet de décret portant octroi d'un crédit cadre de 6.500.000 francs pour l'assainissement des chaussées, des ouvrages d'art et des installations électromécaniques de la route principale H20**
- projet de décret portant octroi d'un crédit cadre de 2.000.000 francs pour l'assainissement des conditions sécuritaires dans les tunnels sous la Vue-des-Alpes**
- projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 750.000 francs pour la suite des études relatives à la création d'une galerie de sécurité le long des tunnels sous la Vue-des-Alpes**

La commission parlementaire Infrastructures routières,

composée de M^{mes} et MM. Didier Calame, président (*excusé et remplacé par Florian Robert-Nicoud*), Christian Hostettler, vice-président (*en remplacement de Didier Calame en tant que président*), Stephan Moser, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, Boris Keller (*excusé*), Patrick Bourquin, Marina Giovannini (*excusée et remplacée par Philippe Loup*), Erica Di Nicola, rapporteure, Gilbert Hirschy (*excusé*) et Denis de la Reussille,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

La commission des infrastructures routières s'est réunie le 30 septembre 2015 pour aborder le rapport 15.036 traitant de:

- l'assainissement de diverses infrastructures et installations situées sur la route principale suisse H20,
- la réalisation d'une étude sur la création d'une galerie de sécurité le long des tunnels sous la Vue-des-Alpes.

Concernant le premier décret, le coût net pour le canton s'élève à 2.600.000 francs pour un coût total estimé à 6.500.000 francs. Ces dépenses visent à entretenir la chaussée, à assainir ou à analyser certains ouvrages d'art (tunnels, viaducs, dalles de couverture, etc.) et à adapter les installations électromécaniques, telles que la ventilation, la signalisation, les installations de surveillance et le système de gestion.

Suite à la présentation de l'ensemble des travaux par le chef du service des ponts et chaussées, les commissaires ont trouvé justifié d'entreprendre ces divers assainissements. Les principales questions portaient sur les coûts ainsi que sur le financement/rétrocession de la Confédération.

Les commissaires ont davantage interpellé le Conseil d'Etat sur les deuxième et troisième décrets. La majorité d'entre eux est d'accord de rapidement sécuriser les tunnels sous la Vue-des-Alpes en créant une galerie de sécurité. Cependant, certains se demandent si la création d'un deuxième tube ne devrait pas également être étudiée à ce stade. L'objet du rapport ne porte pas expressément sur cet élément-là, mais le coût d'un deuxième tube (334 millions de francs environ), son financement et sa faisabilité ont été largement débattus.

Suite aux réponses du Conseil d'Etat et du service des ponts et chaussées, la commission est d'avis que l'investissement de 116 millions de francs pour la construction de la galerie de sécurité de 4 mètres de large est la priorité et qu'il est nécessaire d'aller de l'avant pour que celle-ci soit fonctionnelle en 2023. Toutefois, il est ressorti que cette galerie doit être construite de manière à pouvoir servir de deuxième tube à (très) long terme. Si le trafic ou le développement du haut du canton devait s'intensifier, nous devrions avoir la possibilité d'utiliser la galerie pour une autre fonction. De toute évidence, un deuxième tube n'est faisable que si des solutions globales gérant les flux de circulations sont trouvées pour canaliser le trafic aux entrées des villes et si une liaison entre le haut du canton et l'autoroute A5 en direction de Lausanne est créée.

A ce stade de la réflexion, le Conseil d'Etat ainsi que certains groupes sont contre la construction d'un deuxième tube et privilégient le report modal vers les transports publics. Par conséquent, la commission se satisfait du rapport tel que présenté et souhaite qu'une ouverture pour l'éventuelle réalisation d'un deuxième tube soit maintenue pour l'avenir.

Les crédits demandés pour les études concernant la galerie de sécurité et l'adaptation des locaux de sécurité s'élèvent à 2.750.000 francs. Toutefois, comme ils concernent une route principale suisse, ils bénéficient d'une couverture de coût de 60% par la Confédération. Au total, le montant net à la charge du canton s'élève à 1.100.000 francs.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ces projets de décrets.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ces projets de décrets tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 19 octobre 2015

Au nom de la commission
Infrastructures routières:

Le vice-président,
C. HOSTETTLER

La rapporteure,
E. DI NICOLA